

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 14 mai 2012**

**2012 DDEES 77** Subvention à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2012 (18e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Carré de la Porte Montmartre (18e) pour des animations commerciales 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Carré de la Porte Montmartre située 150, boulevard Ney à Paris 18e (C00149 - 19846 - 2012\_03712) pour la mise en œuvre d'animations commerciales au titre de l'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 15.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris, fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004.